

FAQ : Le 120^e Congrès en 10 pages

A comme :

Accès.....	Page 2
Où a lieu le Congrès ?	
Comment me rendre à Bordeaux ?	
Comment me déplacer sur place ?	
Accueil sur le lieu du Congrès.....	Page 3
Quels sont les horaires d'ouverture de l'accueil des congressistes ?	
Application mobile.....	Page 3
Associations et fondations caritatives.....	Page 3

B comme :

Badges.....	Page 4
Dois-je imprimer mon badge avant de venir au Congrès ?	
Comment puis-je imprimer mon badge ?	
Bagagerie.....	Page 4

E comme :

Excursions.....	Page 4
Exposition.....	Page 4

H comme

Hébergement.....	Page 5
------------------	--------

I comme

Inscription.....	Page 5
Quelles sont les différentes formules d'inscription ?	
Comment m'inscrire comme congressiste, en fonction de mon profil ?	
Quand puis-je m'inscrire et par quels moyens de paiement ?	
J'ai reçu un « code de parrainage notaire », comment m'en servir ?	
Puis-je compléter mon inscription ?	
Attestation et certificats : Quels sont les différents documents ?	
Suis-je remboursé en cas d'annulation ?	
Internet.....	Page 7

O comme

Objets perdus.....	Page 7
--------------------	--------

P comme

Parking.....	Page 8
Personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.....	Page 8
Plateforme Congrès *.....	Page 8
Programme général, programme de formation.....	Page 8

R comme

Rapport du 120 ^e Congrès.....	Page 9
Réseaux sociaux.....	Page 9
Replays du 120 ^e Congrès.....	Page 9
Quand seront-ils disponibles ?	
Regarder les commissions et la formation en replay donne-t-il le droit à une attestation ou un certificat ?	
Restauration.....	Page 9
RSE.....	Page 10

U comme

Urgence médicale.....	Page 10
-----------------------	---------

V comme

Vestiaire.....	Page 10
----------------	---------

Vous ne trouvez pas de réponse à votre question ?

Contactez-nous : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

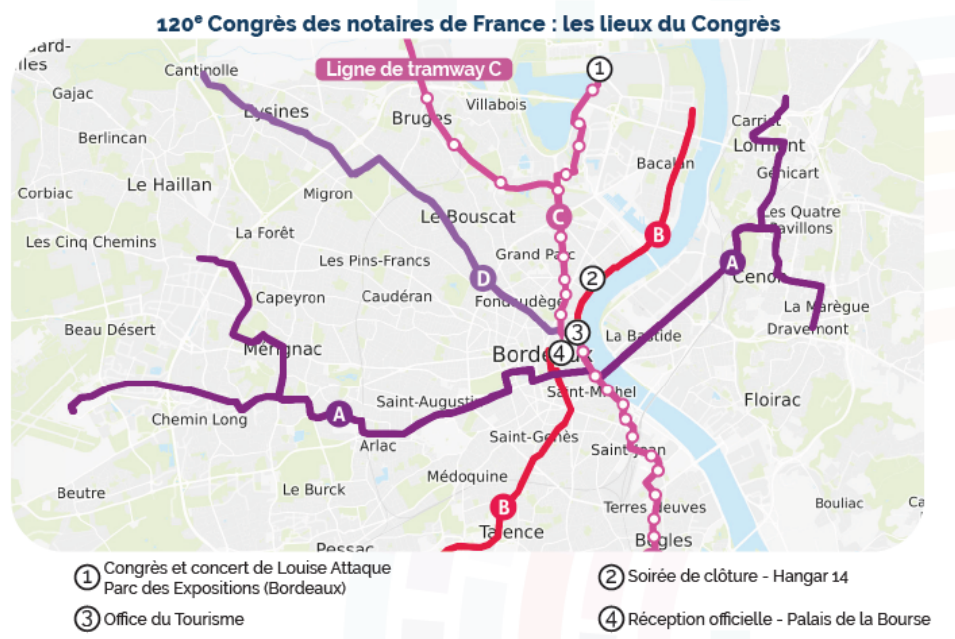
+33 (0) 1 44 69 25 42 - 09.00-13.00 / 14.00-17.00

A comme :

Accès

Où a lieu le Congrès ?

Palais 2 l'Atlantique, Hall 1 (Parc des expositions de Bordeaux - entrée face à l'arrêt de Tram « Parc des Expositions ») - Quartier du Lac – Cours Charles Bricaud 33000 Bordeaux



Comment me rendre à Bordeaux ?

En train :

Gare de Bordeaux Saint Jean (2h04 en TGV, entre Paris et Bordeaux).
Réservation : www.sncf-connect.com ou Trainline.

En avion :

Aéroport de Bordeaux Mérignac (ligne de Tram pour rejoindre le centre-ville en 30 minutes)
Code de réduction GME41242AF sur vols Air France et KLM sur globalmeetings.airfranceklm.com.

En voiture : autoroute A10, A62, A63, A65 et A89

Comment me déplacer sur place ?

En transport en commun :

Le Parc des expositions est desservi par le Tram C / Arrêt « Parc des Expositions » : départ toutes les 10 min entre 6h30 et 20h30 (20 min entre 20h30 et 1h00 / minuit le mercredi).

Un **Pass transport gratuit***, valable du **24 au 28 septembre 2024 inclus** sur l'ensemble du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) vous est proposé **sur réservation lors de votre inscription**.

Important ! Dès à présent et avant votre départ pour Bordeaux, pensez à [télécharger, l'Application TBM sur votre smartphone et créer votre compte](#) ; cette action étant impérative pour pouvoir [utiliser votre pass gratuit](#) (voir [le tuto](#) ([lien vers PDF tuto](#))).

*code individuel envoyé par email quelques jours avant le Congrès, à saisir directement sur l'Application TBM (disponible sur App Store et Google Play).



Plan-reseau-2024_O
ffice-tourisme.pdf

Avec ma voiture :

Parking gratuit : le Parc des expositions de Bordeaux dispose d'un parking gratuit de 6000 places, couvert de panneaux photovoltaïques.

En taxi :

- Green Taxi : 05 35 54 15 40 / www.greentaxibordeaux.fr
- Allo Taxis Girondin : 05 56 80 70 37 / www.taxis-girondins.fr
- Bordeaux Taxi : 05-56-31-61-07 / www.taxis-bordeaux.fr
- Aquitaine taxi radio : 05-56-86-80-30 / www.aquitaine-taxi.fr
- Taxi 33 : 05-56-74-95-06 / www.taxi33.fr
- Birdy Taxi : 05 47 74 94 94 / www.birdy-taxi-bordeaux.fr
- Taxi Télé : 05-56-96-00-34 / www.taxi-tele.fr

Accueil sur le lieu du Congrès

Quels sont les horaires d'ouverture de l'accueil des congressistes ?

- Mardi 24 septembre : 17.00 -19.00 : Pré accueil congressiste (inscription, impression des badges, retrait des dossiers).
- Mercredi 25 septembre : 08.00 - 20.00
- Jeudi 26 septembre : 08.00 - 20.00
- Vendredi 27 septembre : 08.00-18.00

Quelles sont les fonctions de l'accueil général ?

En entrant : Tout de suite en face de vous :

- **Comptoir N°1 / Intervenants au programme de formation**
- **Comptoir N°2 / Presse**
- **Comptoir N°3 / Excursions**

En entrant, puis en tournant, tout de suite, sur votre gauche :

- **Comptoir N°4 / Vestiaire et petits bagages**

Un peu plus loin :

- **Comptoir N°5 / Exposants**
- **Comptoir N°6 / Impression de badges** : pour les congressistes français qui n'ont pas imprimé leur badge, avant leur arrivée sur place.
- **Comptoir N°7 / Retrait des dossiers** : destiné exclusivement aux congressistes.
- **Comptoir N°8 / Service hébergement** (agence Bnetwork)
- **Comptoir N°9 / Inscriptions France** : congressistes français non inscrit ou dont l'inscription est incomplète.
- **Comptoir N°10 / Inscriptions Hors France** : congressistes hors de France, non-inscrits ou dont l'inscription est incomplète.
- **Comptoir N°11 / Délégations étrangères / invités officiels** : réservé aux membres des délégations officielles, des pays invités.

Appli mobile :

Voir : PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE France.

Association et fondations caritatives

Tombola solidaire

En visitant 10 stands d'associations ou fondations, chaque congressiste pourra récupérer 10 « visas » lui permettant de participer à un tirage au sort le vendredi 27 septembre, en fin de Congrès. Le lot est offert par le 120^e Congrès.

Le bulletin de participation se trouve inséré dans le carnet d'invitations sur les stands, distribué avec le dossier congressiste (comptoir N°7 / accueil général). Il est à déposer dans l'urne, située à l'accueil général du Congrès, avant le vendredi, 18h00 (heure du tirage au sort). Le gagnant se verra offrir ses droits d'inscription au 121^e Congrès*

*hors frais de dossier / hors droits d'inscription au programme de formation du Congrès

Produit partage

L'Association Congrès des Notaires de France propose à chaque congressiste, lors de son inscription, d'effectuer un don de 5 euros. La somme collectée sera versée à une ou plusieurs associations ou fondations tirées au sort parmi les organisations exposantes. Le tirage au sort et la remise du don seront effectués par l'Association Congrès des Notaires de France, en amont du Congrès.

B comme :

Badges

Le **port** du badge est **obligatoire** pendant toute la durée du Congrès. Il constitue le **pass unique**, pour l'**accès aux manifestations réservées** (déjeuners, soirées, programme de formation, excursions...).

Dois-je imprimer mon badge avant de venir au Congrès ?

Oui !

Afin d'éviter toute attente, il est fortement conseillé d'imprimer votre badge. Un support vous sera remis sur place.

Nota : le badge de votre accompagnant doit également être imprimé avant votre venue au Congrès.

Comment puis-je imprimer mon badge ?

Quelques jours avant le Congrès :

- A partir du courriel « imprimez votre badges » qui vous sera adressé.
- OÙ ? Dans votre espace personnel congressiste (accessible depuis **Congrès***, la Plateforme Congrès des notaires de France).

Bagagerie

Un service de vestiaire et de bagagerie (réservé aux bagages légers) sera disponible à l'entrée du Congrès, aux mêmes horaires que l'accueil des congressistes.

E comme :

Excursions :

Sur inscription préalable uniquement.

Les lieux et horaires de départ, seront rappelés au dos de votre badge.

Le comptoir N°3 / « Excursions » est situé, tout de suite, à l'entrée du Congrès.

Exposition

Plus de 145 exposants proposent les produits et services dédiés à la profession.

L'exposition est ouverte :

Mercredi 25 septembre : 8h00 - 20h00

Jeudi 26 septembre : 8h00 - 20h30

Vendredi 27 septembre : 8h30 - 18h00

La liste et le plan de l'exposition, remis à chaque congressiste, avec son dossier seront également, affichés dans l'exposition. Chaque congressiste peut également consulter ces informations, depuis son espace personnel, accessible sur **Congrès*** / rubrique : « exposition ».

H comme :

Hébergement

Consultez et réservez directement sur www.congresdesnotaires.fr/, rubrique « Se loger » ou contactez l'agence Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 120e Congrès : Tatiana Cuffel, notaires@bnetwork.com ou +33 4 97 06 03 24.

Nota : Veiller à anticiper la réservation de votre hébergement et à le prévoir dès la nuit du mardi 24 septembre en cas de participation au programme de formation du Congrès dont le 1^{er} cours commence le mercredi 25 septembre à 9.30.

I comme :

Inscription (formules, modalités, moyens de paiement, attestations et certificats...)

Quelles sont les différentes formules d'inscription ?

L'inscription se fait exclusivement en ligne.

3 formules d'inscription vous sont proposées :

- Formule 1 : Le Congrès **incluant le programme de formation** 100% en présentiel ou 100% en ligne
- Formule 2 : Le Congrès **sans le programme de formation** : 100 % en présentiel ou 100% en ligne
- Formule 3 : Le programme de formation 100 % **en ligne**.

Pour toute information concernant la facturation et les modalités de prise en charge : contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

Comment m'inscrire comme congressiste, en fonction de mon profil ?

Je suis notaire en activité, retraité ou collaborateur (non-notaire) d'étude notariale en France.

Je me connecte avec :

- Mon **identifiant** unique et personnel communiqué **lors de mon inscription à un précédent Congrès** (à partir de l'édition de 2020 / 116^e Congrès).
- Mon **identifiant ID.NOT** (à créer ou à activer ici).
- Le **code CRCPEN de mon étude**.

Vos contacts utiles :

Problème de connexion IDNOT : Information et assistance : ADSN au 0800 306 212 du lundi au samedi matin

Problème de connexion avec le code CRCPEN de l'étude ou l'identifiant Congrès+ (Plateforme du Congrès des notaires de France) : Information et assistance : ACNF / Service des Relations congressistes au +33 (0)1 44 69 25 42 relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Je suis exposant au 120^e Congrès et je souhaite m'inscrire comme congressiste exposant :

Mon inscription en tant que congressiste exposant, est soumise à l'accord préalable de l'ACNF.

- Je dépose « Une demande de participation » en ligne sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Congressiste exposant ». Une réponse me parvient par courriel. Si ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription.

Nota : inscription groupée toutes les inscriptions passées en inscription groupée figureront sur une même facture libellée au nom de la société exposante.

Je travaille dans un autre domaine professionnel que le notariat :

Mon inscription en tant que congressiste exposant, est soumise à l'accord préalable de l'ACNF.

- Je dépose « Une demande de participation » en ligne sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Autre professionnel ». Une réponse me parvient par courriel. Si

ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription.

Je suis notaires ou collaborateurs hors de France :

Je dépose une « demande d'inscription » sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Notaire et collaborateur hors de France ». Une réponse me parvient par courriel. Si ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription

Quand puis je m'inscrire et par quels moyens de paiement ?

En amont : uniquement en ligne : sur www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « S'inscrire ». Inscription possible jusqu'au vendredi 27 septembre inclus, dans la limite des places disponibles et dans les conditions suivantes :

- Jusqu'au 2 septembre inclus* : règlement par CB**, chèque ou virement.
- A partir du 3 septembre* : règlement par CB** ou virement.
- A partir du 14 septembre* : règlement uniquement par CB**

*Congressistes hors de France : Jusqu'au lundi 02 septembre inclus : règlement par CB, chèque ou virement.

A partir du mardi 03 septembre : règlement par CB uniquement.

**Carte Bleue, Visa, Mastercard (American express non acceptée).

J'ai reçu un « code de parrainage notaire », comment m'en servir ?

Le code reçu est à saisir au moment de votre inscription en ligne.

Puis je compléter mon inscription ?

Avant le Congrès :

Oui : je suis inscrit au Congrès ; j'ai réglé mon inscription et je souhaite ajouter un produit à mon inscription (programme de formation, déjeuner, soirée, excursions...) :

Je suis le chemin suivant : www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « S'inscrire ou Congrès + (Plateforme du Congrès des notaires de France) » / puis « déjà inscrit » / puis dans la rubrique « dossier congressiste » : « commande complémentaire ».

Attention : Règlement par CB uniquement (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Sur place (sous réserve de places disponibles) : A l'accueil général du Congrès.

- Mardi 24 septembre 2024 : 17.00 – 19.00
- Mercredi 25 septembre, jeudi 26 septembre et vendredi 27 septembre 2024 : aux horaires d'ouvertures de l'accueil du Congrès.
- Règlement par chèque ou CB*. **Aucun règlement en espèce ne sera accepté.**

*Carte Bleue, Visa, Mastercard (American express non acceptée)

Nota : les inscriptions sur place au programme de formation se feront en fonction des places disponibles et au plus tard le mercredi 25 septembre : 8.45.

Attestation et certificats : Quels sont les différents documents ?

Attestation de participation au 120^e Congrès :

Délivrée par l'ACNF :

- Permet de justifier jusqu'à 12h00 au titre de vos obligations de formation (hors parcours de formation).
- Calculée sur la base du nombre d'heures de présence aux séances (c'est-à-dire : Séance solennelle + 3 commissions + synthèse scientifique)
- Contrôlée :
 - En présentiel : par scan du badge en entrées et sorties de salles.
 - En ligne : nombre d'heures de connexion en direct, sur votre espace personnel de la Plateforme Congrès des notaires de France.

Attestation et certificat pour le programme de formation :

1. « Certificat de réalisation de formation » délivré par l'ADNOV* :
 - Justifiant jusqu'à 6h00* de formation au titre de la formation professionnelle et ouvrant droit à une prise en charge partielle éventuelle par le FIFPL ou l'OPCO.

- Pour toute inscription réalisée jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 inclus**.
- Réservé aux notaires et collaborateurs exerçant sur le sol français.
*calculées sur la base du nombre d'heures de présence en salle par scan du badge ou de connexion effective aux 4 cours choisis.
**sous réserve des places disponibles.

*Pour toute Information concernant la facturation et les modalités de prise en charge de ma formation : contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

2. Attestation de suivi de formation » délivrée par l'ACNF :

- Justifiant jusqu'à 6h00* de formation au titre de la formation professionnelle sans droit à une prise en charge partielle éventuelle par le FIFPL ou l'OPCO.
- Pour toute Inscription à partir du samedi 14 septembre 2024**
*calculées sur la base du nombre d'heures de présence en salle par scan du badge ou de connexion effective aux 4 cours choisis.
**sous réserve des places disponibles.

Quand pourrais-je télécharger mon attestation ?

Cela peut prendre plusieurs semaines, il faut compter environ 1 mois pour la récupération de votre attestation.

Suis-je remboursé en cas d'annulation ?

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être reçue par mail au service relations congressistes à l'adresse suivante : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

L'ACNF recommande à chaque participant de **souscrire une assurance annulation** individuelle auprès de MMA Entreprise, proposée lors de l'inscription en ligne (bulletin d'adhésion et notice détaillée, accessibles depuis l'espace personnel congressiste / Plateforme Congrès des notaires de France).

Le montant de la prime est de 33 euros TTC par assuré, pour le remboursement des frais* hors Programme de formation.

Une prime spécifique de 13 euros TTC par assuré, est également proposée pour le remboursement des droits d'inscription au Programme de formation (dans la limite de 1080 €).

*Frais couvrant : droits d'inscription, hébergement, déjeuners congressistes commandés, soirées, dans la limite de 2200 €.

Remboursement :

Jusqu'au vendredi 23 août 2024 inclus, toute demande d'annulation d'inscription au programme de formation, donne droit au remboursement intégral des sommes acquittées, à l'exclusion des frais de dossier demeurant acquis à l'ACNF. Les remboursements sont effectués par virement bancaire sur présentation d'un RIB (pour les remboursements vers un compte étranger sera déduit un forfait de 50€ pour frais de virement international).

A partir du samedi 24 août 2024 : aucun remboursement.

Liens utiles :

Lien : [Conditions Générales d'Inscription](#)

Lien : [Conditions Générales d'Inscription au Programme de Formation](#)

Internet

Le Parc des expositions de Bordeaux lac, est couvert par le réseau 5G.

O comme :

Objets perdus/trouvés :

Les objets perdus/trouvés sont déposés à l'accueil du Congrès / Comptoir N°9.

P comme :

Parking

Le Parc des expositions de Bordeaux dispose d'un parking gratuit de 6000 places, couvert de panneaux photovoltaïques.

Personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Afin nous permettre de vous accueillir dans de bonnes conditions, merci de nous informer de votre venue à l'adresse suivante : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Plateforme Congrès +

En vous inscrivant au 120^e congrès des Notaire de France, vous pourrez vous connecter à **Congrès +**, la plateforme du Congrès des notaires de France, (au moyen d'un identifiant, transmis sur votre confirmation d'inscription), sur laquelle les fonctionnalités suivantes sont proposées :

- L'inscription, le badge, la confirmation d'inscription, l'attestation de participation
- La découverte de l'exposition
- L'accès en direct et en replay aux plénières

Tutoriel et page d'accès seront présents (QR Code) au dos des badges.

*selon votre formule d'inscription

Propositions du 120^e Congrès :

Les propositions du 120^e Congrès pourront être consultées à partir du 13 septembre, sur :

<https://www.congresdesnotaires.fr/fr/les-congres/edition-2024/>

Elles seront également visibles par le QR code présent sur le plan de visite remis à chaque congressiste, avec son dossier

Programme général, programme de formation

Programme général :

- Mercredi 25 septembre : Programme de formation* et accès libre à l'exposition (Parc des expositions) / Réception officielle* (Palais de la Bourse)
*sur inscription / en fonction des places disponibles
- Jeudi 26 septembre : Accès libre à l'exposition, Séance solennelle, commission 1 / Concert de Louise Attaque*
*sur inscription / en fonction des places disponibles
- Vendredi 27 septembre : Accès libre à l'exposition, Commissions 2 et 3, synthèse scientifique, Grand témoin, clôture et présentation du 121^e Congrès / soirée de clôture au Hangar 14 (sur invitation).

Programme de formation* :

- Le mercredi 25 septembre 2024
- Durée totale par participant : 6h, (9.30 à 11.00 ; 11.30 à 13.00 ; 14.15 à 15.45 et 16.15 à 17.45).
- Sur inscription préalable uniquement.
- 3 thèmes (voir plus bas) / 12 cours.
- Choix impératif de 4 cours (attribution des cours sur le principe du 1er arrivé, 1er servi et dans la limite des stocks disponibles).
- Accès sur place (3 salles situées au 1er étage du Palais 2 de l'Atlantique / accès en traversant l'exposition / suivre signalétique)
- Accès en ligne : en direct par connexion individuelle à la Plateforme Congrès des notaires de France,

Thème 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

09.30 - 11.00 : Information environnementale et devoir de conseil du notaire.

11.30 - 13.00 : Sobriété foncière : où construire ?

14.15 - 15.45 : Performance énergétique : comment s'y retrouver ?

16.15 - 17.45 : Incidences patrimoniales des aléas et risques environnementaux.

Thème 2 : Les autorisations d'urbanisme.

09.30 - 11.00 : Quelles autorisations pour quels projets ?

11.30 - 13.00 : De la demande à la décision : instruction et décision.

14.15 - 15.45 : Mise en œuvre de l'autorisation.

16.15 - 17.45 : L'achèvement de conformité.

Thème 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats

09.30 - 11.00 : Mutation du droit de propriété et nouveaux droits réels.

11.30 - 13.00 : L'organisation collective face au défi environnemental.

14.15 - 15.45 : Recycler l'existant.

16.15 - 17.45 : Pratique notariale et sites industriels.

*Pour toute Information concernant la facturation et les modalités de prise en charge de ma formation : contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

R comme :

Rapport du 120^e Congrès :

Le Rapport du 120^e Congrès est un ouvrage pratique traitant du thème du 120^e Congrès. Il a été préalablement adressé à chaque notaire de France.

Il sera remis sur place, aux congressistes non notaires, (comptoir N°7).

Il est également accessible toute l'année sur : rapport-congresdesnotaires.fr.

Réseaux sociaux :

<https://www.linkedin.com/company/congrès-des-notaires-de-france/>

<https://twitter.com/CongresNotaires>

<https://www.facebook.com/congresdesnotaires>

Replay du 120^e Congrès

Quand seront-ils disponibles ?

Les replays seront disponibles à partir du samedi 28 septembre 2024.

Combien de temps seront-ils disponibles ?

Les replays du 120^e Congrès sont disponibles sans limite de temps, sur Congrès +, le nouvel espace des Replays du Congrès (accès : sur www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « Congrès+, Plateforme du Congrès des notaires de France »).

Regarder les commissions et la formation en replay donne-il le droit à une attestation ou un certificat ?

Le visionnage des vidéos en replay ne donne ni droit à une attestation ni droit à une certification.

Restauration

Quelles sont les solutions de restauration sur place ?

Le programme de cette 120^e édition étant particulièrement dense, nous avons prévu de multiples solutions de restaurations, dont certaines que nous vous conseillons vivement de réserver.

Sur inscription préalable :

Formule « déjeuner assis » : servi au Restaurant des congressistes (Hall 1)

En accès libre :

Sur place : restaurant brasserie (Hall 1)

Sur place ou à emporter : un bar snacking (Palais 2 / l'Atlantique)

RSE :

L'ACNF porte une attention particulière à la réduction de l'empreinte environnementale. A ce titre, elle met en place une série d'actions et de services à destination des participants, pendant toute la durée du Congrès (dont : bornes de tri, utilisation de matériaux le plus souvent recyclables ou réutilisables pour les aménagements et la restauration, produits locaux et circuits courts...).

L'ensemble des aménagements (Accueil général, restaurant des congressistes, signalétique...) a été étudié afin de générer le moins de déchets possible et utiliser des matériaux recyclables. Le détail de ces actions sera affiché à l'accueil général du Congrès.

U comme :

Urgence médicale pendant le Congrès :

Alerter l'accueil du Congrès / comptoir N°9.

V comme :

Vestiaire

Un service de vestiaire et de bagagerie (réservé aux bagages légers) sera disponible à l'entrée du Congrès aux mêmes horaires que l'accueil des congressistes.